

La Charte



88^e ANNÉE

HORS-SÉRIE n° 5 2017

83^e CONGRÈS NATIONAL
Dijon, le 12 septembre 2017

83^e Congrès national

Cette année, notre 83^e Congrès national s'est déroulé à Dijon, les 11 et 12 septembre 2017.

137 présidents, 245 délégués dont 138 portedrapeaux représentant 196 groupements sur 241, étaient présents, pour un total, avec les conjoints, de 637 congressistes.

À ces participants, venaient s'ajouter des invités de prestige : M. Henri Denys de Bonnaventure, président des *Gueules Cassées* accompagné de MM. Paul Dodane, vice-président, et Olivier Roussel, directeur général de l'UBFT, M. Dominique Burlett, président de La France Mutualiste, Mme Elisabeth Revel, adjointe au maire de Dijon, en charge des anciens combattants et de la mémoire, ainsi que les autorités civiles et militaires régionales et locales et les présidents d'associations du monde combattant de la région.

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, chargée notamment de la Mémoire et des Anciens Combattants, Mme Geneviève Darrieussecq, était présente, accompagnée de Mme Rose-Marie Antoine, directrice générale de l'ONAC.

Madame la ministre assistait pour la première fois à une assemblée générale d'une association.

Pendant que les congressistes travaillaient sur le présent et le futur de notre fédération, les conjoints présents participaient à des visites guidées de cette ville magnifique, ancienne capitale des Ducs de Bourgogne.

Une prise d'armes, clôturant la matinée, sur les lieux mêmes du congrès, a permis de rendre hommage à notre parrain André Maginot.

L'après-midi a été marquée par l'intervention de Mme Rose-Marie Antoine, les votes des

motions au ministre, le vote concernant l'avenir de la Fédération, les échanges directs entre les présidents de commissions et les présidents de groupement, ainsi que par la présentation des évolutions de notre magazine *La Charte* et par une explication sur la mise en place de la charte graphique de la Fédération.

Notre congrès s'est achevé par un spectacle très fort sur la Grande Guerre *Le Cabaret des Poilus* mis en scène par la compagnie *Sans Lézard*.

Une journée très riche, qui a permis de montrer la cohésion et la force de notre fédération. Chacun pouvait repartir confiant et déterminé à faire rayonner la FNAM.

Pour chaque discours, lorsque le logo ci-dessous apparaît sur la photo de l'intervenant, cliquez dessus si vous souhaitez voir en vidéo l'intégralité ou des extraits de son allocution.



La cérémonie d'hommage à André Maginot.
© SNAPP Reportages

Discours d'ouverture de M. Henri Lacaille président fédéral

Dans son allocution, le président fédéral Henri Lacaille a notamment rappelé :

■ La nécessaire neutralité politique que nous devons observer vis-à-vis des institutionnels et le devoir que nous avons de bien œuvrer dans le cadre de nos statuts, sans sortir de nos domaines d'action.

Pour ce faire, il a pris, à titre d'exemple, les communiqués proposés notamment par le CNE, concernant la composition du gouvernement et le départ du CEMA, que nous n'avons pas signés, ces derniers sortants du cadre défini.

Insistant sur le fait qu'il en allait de notre crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics.

■ L'enjeu du vote, prévu dans l'après-midi, sur l'autorisation indispensable de l'AG pour que le conseil d'administration puisse agir pour assurer la pérennité de la fédération en faisant évaluer par l'administration des Domaines tous les biens de la fédération, y compris le siège.



Extraits



■ La nécessité de se recentrer sur les actions menées par la Fédération, qui agit toujours à l'image d'André Maginot, pour que la Mémoire et la Solidarité envers nos compagnons d'armes les plus démunis, soient vivantes et reconnues, au travers des actions de l'ensemble de ses adhérents.



Allocution de Mme Élisabeth Revel adjointe au maire de Dijon, chargée de la mémoire et des anciens combattants



Vous me permettrez d'abord d'excuser l'absence de François Rebsamen, maire de Dijon, président de Dijon-métropole et ancien ministre, mais les contraintes de la vie publique viennent bouleverser les calendriers les mieux établis.

Je voudrais ensuite saluer le président national de la Fédération, Henri Lacaille, le remercier d'avoir choisi Dijon pour la tenue de votre congrès national, et souhaiter très chaleureusement la bienvenue à tous les congressistes.

Je voudrais saluer également l'ensemble des responsables nationaux de la Fédération Maginot et les présidents d'associations.

Je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations à Thierry Lami, président de la section fédérale de la Côte d'Or, et à M. Michel Berthelin, secrétaire général de la Fédération Maginot pour avoir porté l'organisation de ce congrès national, ce dernier en relation avec les services municipaux.

Ils ont su se mobiliser pour que vous gardiez de votre séjour à Dijon le meilleur des souvenirs.

Un congrès national est toujours un moment particulièrement privilégié pour les membres

d'une association car ils y puisent une énergie renouvelée.

Je sais que ce congrès qui vous rassemble est pour vous un rendez-vous régulier, un moment de retrouvailles, d'échanges et de convivialité auxquels vous êtes très attachés.

Je connais l'engagement de la Fédération Nationale André-Maginot et la qualité de ceux qui s'y investissent.

Vous avez choisi, pour vous réunir, une ville qui ne laisse insensible, ni par sa beauté, ni par son dynamisme, ni bien sûr par son histoire.

Je voudrais rappeler aujourd'hui que notre cité fait partie de ce petit nombre de villes, elles sont environ 70, à avoir reçu du gouvernement de la République la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Dijon doit cette distinction en raison des faits de résistance opposée le 30 octobre 1870 par sa population aux troupes prussiennes.

Ce glorieux acte de bravoure fut officiellement reconnu, près de 30 ans plus tard, par un décret du président de la République Française, M. Émile Loubet, qui fut signé le 18 mai 1899.

En Bourgogne, seules les communes de Chalon-sur-Saône, de Tournus, et de Saint-Jean de Losne partagent cet honneur.

Les combats de la journée du 30 octobre ont ôté, côté français, la vie à 160 hommes dont plus de 50 mobilisés de Côte d'Or et gardes nationaux de Dijon.

Les noms de ces soldats morts figurent sur la base du socle du monument qui se dresse depuis 1875

au centre de la place du 30 octobre et de la Légion d'honneur, où brille sur ses plaques la petite étoile blanche à cinq branches qui appartient au patrimoine et à l'histoire de notre ville.

De nombreux sites militaires prestigieux ont façonné notre urbanisme : casernes de l'avenue du Drapeau, arsenal de l'avenue Jean-Jaurès, hôpital militaire, et bien sûr la base aérienne 102, la toute première créée en France, dès 1914.

Derrière notre frontière de l'Est, Dijon joua un rôle majeur dans la défense du territoire national.

Pour preuve, l'exposition montée cette année par les archives municipales a rappelé la place majeure que tint Dijon dans le déploiement du dispositif américain en Europe en 1917-1918.

De cette histoire, il reste des liens forts avec l'armée : Dijon est la ville marraine de la frégate de la marine nationale Le Cassard et le site de l'ancienne base aérienne abrite désormais, entre autres, une école de formation des sous-officiers de la gendarmerie nationale dont nous sommes fiers de la création toute récente.

Dijon, l'armée française et les anciens combattants ont une longue histoire commune.

Permettez-moi de vous dire, Mesdames et Messieurs, combien je suis sensible à votre présence qui témoigne de votre attachement à votre association, à ses membres, au droit que vous défendez.



Votre action collective est essentielle pour les pouvoirs publics dont vous êtes les interlocuteurs naturels dans la défense des intérêts des anciens combattants et les partenaires indispensables dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En accueillant les combattants de tout conflit, votre fédération témoigne de la continuité de l'engagement des femmes et des hommes dans la défense de la France et de ses valeurs tout en préservant le lien entre les différentes générations.

C'est un rôle exemplaire : les anciens combattants apprennent aux générations qui les suivent les valeurs fondamentales sans lesquelles notre pays ne serait pas lui-même.

Le courage, la volonté, la fraternité, le sens du devoir : nous en avons besoin en temps de guerre. Nous ne pouvons pas nous en priver en temps de paix.



CONGRÈS DIJON

Et je veux saluer avec force l'engagement citoyen de votre fédération pour la préservation de la mémoire combattante et la transmission des valeurs de la République aux plus jeunes. Je citerais le prix annuel de la mémoire et du civisme André-Maginot.

Je mentionnerais également vos actions pour les grandes causes humanitaires ainsi que pour la défense des droits et de l'honneur des anciens combattants et victimes de guerre.

La Fédération Nationale André Maginot, forte de ses 241 associations, qui rassemblent 210 000 membres, permet un contact direct avec le terrain et un rassemblement d'associations très large des anciens combattants.

C'est grâce au dévouement de ses associations que notre pays bénéficie aujourd'hui d'un dispositif efficace de reconnaissance et de réparation.

Les maîtres mots de votre Fédération sont : la solidarité, la mémoire et l'action humanitaire.

Comment ne pas citer l'oeuvre sociale de votre ancien président, André Maginot, à qui vous avez rendu hommage en 1953 en ajoutant son nom à votre fédération ?

Il préconisa, dès 1917, la création d'un ministère chargé des pensions, primes et allocations de guerre ; il vota la loi donnant droit à réparation ;



il créa la carte du combattant et négocia entre autre la gratuité des soins aux mutilés.

Il aura été aussi, ne l'oublions pas, le précurseur de l'Office National des Anciens Combattants.

Votre Fédération, par sa durée, est à la fois le témoin et l'acteur au service d'un pays.

Je vous souhaite de continuer à jouer un rôle dans la transmission et la défense des valeurs portées par le monde combattant durant encore plusieurs décennies.

Une association, c'est aussi et d'abord un projet qui rassemble, une oeuvre collective qui implique une solidarité.

Une solidarité dont les membres de la Fédération offrent un bien bel exemple. Et, je tenais à vous le dire publiquement.

Il reste encore bien des efforts à faire pour que nous puissions vivre dans une société plus juste et plus solidaire.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite pour finir un excellent congrès millésimé à Dijon et vous adresse encore un grand merci d'avoir eu à cœur d'organiser une manifestation à la hauteur de l'honneur qui a été rendu à notre ville, il y a plus d'un siècle.

Rapport moral et d'activités 2016 par le secrétaire général, M. Michel Berthelin



Réunis pour la première fois dans le département de la Côte d'Or, nous sommes rassemblés pour le 83^e Congrès de la Fédération nationale André-Maginot à Dijon, ancienne capitale des ducs de Bourgogne, chef-lieu aujourd'hui de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Nous sommes particulièrement heureux que vous ayez répondu aussi nombreux à notre invitation.

Sont présents : 137 présidents de groupement, 245 délégués dont 138 porte-drapeaux, 196 groupements sur 241 soit un total de 660 participants, ce qui prouve votre fidélité à la FNAM.

Depuis nos assises à Bordeaux l'an dernier, notre grande famille Maginot a déploré la disparition de très nombreux camarades de combat, de membres de leurs familles, ayons également une pensée pour les militaires français, les membres des forces de l'ordre tombés ou blessés en effectuant leur devoir ainsi que les victimes civiles du terrorisme.

En leur mémoire, je vous remercie de vous lever pour respecter une minute de recueillement.

Conformément à l'article 5 des statuts et à l'article 31 du règlement intérieur, j'ai à nouveau le plaisir de vous présenter le rapport moral et d'activités 2016 au nom des membres de notre conseil d'administration.

Le Conseil s'est réuni six fois. À Bordeaux, dix administrateurs ont été élus dont deux nouveaux, MM. Richard Pernod et René Peter.

Deux administrateurs sortants ont bénéficié de l'honorariat amplement mérité : MM. Maurice Gambert et Henri Rémondet.

La composition du Bureau a enregistré les modifications suivantes : M. Patrick Remm est devenu président délégué, M. Roger Lecot vice-président, et deux secrétaires nationaux nous ont rejoints MM. Roger Degueldre et Daniel Standaert.

Conformément à leurs engagements de l'année précédente, vos élus, qu'ils soient administrateurs, membres du bureau national ou du comité de direction, ont œuvré dans la continuité pour :

- assurer la transparence totale dans la gestion de la fédération ;
- renforcer notre action sociale sous toutes les formes compatibles avec nos statuts, dans notre secteur d'activités et ce, en étroite collaboration avec tous nos groupements affiliés ;
- œuvrer avec force en faveur du développement de la mémoire combattante.

Mais ils sont fortement aidés par les personnels du siège. Pour remplacer deux départs, Mmes Patricia Teste et Fatima Brahmi ont été recrutées. Tous ces personnels méritent incontestablement nos remerciements.



Concernant le fichier des adhérents, il avait été décidé de créer un nouveau système afin d'améliorer les applications concernant la gestion des membres, le calcul des cotisations des groupements, le calcul des allocations exceptionnelles versées aux groupements, la diffusion de *La Charte* et l'accès des groupements, via Internet, à la gestion de leurs adhérents.

Tous les accès à ces applications ne pouvant se réaliser qu'en mode sécurisé, à ce jour, la gestion des adhérents, les calculs des cotisations et de l'allocation exceptionnelle ainsi que la diffusion de *La Charte* fonctionnent et sont exploités directement au niveau du siège. Tous les accès se font en mode sécurisé.

Les tests d'accès pour un groupement, effectués ces derniers jours, s'étant révélés positifs, il sera possible d'ouvrir, au dernier trimestre, les accès aux deux ou trois groupements « testeurs » choisis par le siège.



Les commissions ont conservé leurs présidents à l'exception des commissions de Chancellerie et de Communication présidées par M. Patrick Remm.

Au cours de l'année 2016, trois radiations ont été enregistrées et trois affiliations ont été acceptées :

- Section fédérale André-Maginot d'Île de France, GR 15, 872 adhérents, président M. Jean-Claude Buisset ;

- Association des anciens combattants et résistants du ministère de l'Intérieur, GR 14, 1 426 adhérents, président M. Jean-Paul Bachet ;

- Union des mutilés et anciens combattants, GR 109, 815 adhérents, président M. Roger Degueldre.

Aujourd'hui, la FNAM compte 241 groupements et un peu plus de 210 000 membres.



Examinons maintenant le travail considérable réalisé par les huit commissions techniques :

■ La première, présidée par M. Robert Rideau, vice-président, la commission de Solidarité, dispensatrice des subventions, aides et secours aux groupements mais aussi à de nombreuses associations et structures qui œuvrent dans le mémoriel ou l'humanitaire, a étudié en 2016 pas moins de 214 dossiers, allouant ainsi près de 430 000€.

Si le travail en commission à raison d'une réunion tous les deux mois est capital, les décisions étant prises de manière collégiale, celui-ci tant en amont qu'en aval, est particulièrement lourd ne serait-ce que pour analyser des demandes, il est vrai, pas toujours explicites, recueillir des informations complémentaires, se faire une opinion sur le bien fondé de la sollicitation, faire connaître au requérant la décision prise, assurer la mise en place et le suivi des fonds attribués et, le cas échéant, supporter avec le sourire et la bonne humeur les récriminations des quémandeurs déboutés.

■ La commission d'Action civique, présidée par M. Henri Schwindt, vice-président, a accordé 314 415 € de subventions à 205 établissements scolaires retenus sur 258 dossiers reçus, permettant ainsi à plus de 10 000 élèves encadrés par près de 1 000 enseignants de faire un voyage éducatif et de mémoire, intéressant et formateur.

Les dossiers de ce 23^e prix sont mieux rédigés avec un effort marqué pour la réflexion. Malgré quelques demandes pressantes d'établissements, le « tout numérique » ne peut être accepté : le travail écrit ou dactylographié reste en vigueur.

L'accompagnement général des parrains a, dans son ensemble, été productif dans l'intérêt des élèves et de notre Fédération.

Pour le prochain prix, les voyages inadaptés au niveau des participants et à l'esprit du prix et démesurés au regard des objectifs visés et des résultats souhaités, seront simplement refusés.

En tant qu'anciens combattants nous devons être également les passeurs de mémoire du présent au service des passeurs de mémoire de l'avenir.

■ La commission des Finances, présidée par M. Roger Degueldre, secrétaire national, s'est réunie deux fois, a proposé un programme de réductions de dépenses, drastique mais nécessaire, qui n'a pas été retenu en totalité.

Les budgets alloués aux lignes de dépenses les plus consommatrices ont bien été réduits, mais pas au niveau de réduction attendu pour que l'équilibre des recettes et dépenses de la FNAM se confirme à court terme.

La commission financière devra proposer à nouveau les orientations qui s'imposent pour que l'avenir de la FNAM se stabilise financièrement.

■ La commission de Défense des droits, présidée par M. Alain Clerc, vice-président, s'est réunie à cinq reprises, a participé à 83 réunions du groupe d'associations constitué pour suivre la refonte du code des PMI-VG, ainsi qu'à 11 séances de travail organisées soit par le secrétariat d'État, l'ONAC-VG, le Secrétariat Général pour l'Administration, la Caisse militaire de sécurité sociale, la représentation parlementaire.

Elle a participé à la rédaction du Bulletin Intérieur de la Fédération et diffusé aux administrateurs ainsi qu'aux groupements affiliés 26 notes d'information. Elle a également suivi juridiquement

plus de 20 dossiers contentieux lourds concernant des adhérents des groupements.

Elle a représenté la Fédération lors des réunions du bureau et du conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie et dans diverses cérémonies officielles.

■ La commission de la Communication, présidée par M. Patrick Remm, président délégué, a relancé un certain nombre d'activités. On peut notamment souligner que cette commission a été force de propositions pour un certain nombre de communiqués au niveau du Comité national d'entente.

Elle a, par ailleurs, commencé à travailler à la mise en place d'une charte graphique pour la Fédération. De plus, une employée du siège a effectué un stage de communication traitant des relations avec les médias.

■ La commission de *La Charte*, présidée par M. Jean-Marie Guastavino, vice-président, rédacteur en chef et responsable du site Internet, s'est réunie six fois. En 2016, deux numéros de *La Charte* ont rencontré un franc succès auprès de nos lecteurs grâce à leur article pilier : *La Charte* n° 4 sur le camp de harkis de Zéralda et *La Charte* n° 6 sur les enfants « déracinés », ces enfants eurasiens rapatriés en France de l'ex-Indochine.

Ces deux articles ont non seulement généré des appels et des courriers de satisfaction ou de demandes de mises en relation, mais également, pour les Eurasiens, des rencontres au siège fédéral et en province.



Autre point fort, le lancement de l'enquête d'opinion sur la revue, dont le résultat figure dans *La Charte* qui vous a été remise lors de l'émargement.

Par ailleurs, la FNAM s'est dotée d'un site internet plus moderne et plus convivial. L'ancien, vieux de plus de 15 ans, avait atteint ses limites en termes d'ergonomie, de navigation et d'améliorations au vu des progrès de la technologie.

Ce nouveau site peut désormais être consulté aussi bien sur ordinateur que sur tablette ou smartphone. Sa présentation a été simplifiée et épurée. Des « modules » supplémentaires seront ajoutés, comme par exemple un module sonore pour les malvoyants.

Des nouveautés sont apparues : une carte géographique permet de situer nos groupements dans le monde entier et de faire une recherche par mots-clés (lieux, armes, etc.), il en est de même pour les administrateurs qui composent notre conseil d'administration. La page *Contact* est opérationnelle. Ce site sera bien évidemment amélioré.

■ La commission de la Chancellerie, présidée par M. Patrick Remm, président délégué, s'est réunie deux fois, a traité 312 dossiers de demandes émanant de 75 groupements.

Ont été décernés : 16 diplômes d'honneur, 133 médailles de bronze, 109 d'argent, 30 d'or et 24 dossiers ont été refusés.

Un document d'information sur les règles d'attribution des ordres nationaux et sur la bonne rédaction des mémoires de proposition, est en cours de rédaction et sera prochainement adressé aux présidents de GR.

■ La commission des Litiges, présidée par Claude Ridor, n'a pas eu à se prononcer, signe de bonne santé à Maginot.



De plus, trois commissions temporaires et l'Association de la résidence André-Maginot ont aussi beaucoup travaillé :

■ La Commission du domaine de la Grande-Garenne, présidée par M. Roger Lecot, vice-président, s'est réunie trois fois.

Une démarche commerciale, engagée récemment, commence à donner des résultats.

111 groupements sur 241 sont venus à la Grande-Garenne. Nous les remercions très sincèrement pour cette marque d'attachement et de fidélité à la FNAM.

80% des clients sont des adhérents et 20% proviennent de diverses associations, de séminaires d'entreprises et de particuliers.

Les adhérents sont de plus en plus nombreux à nous faire part de leurs souhaits et de leurs critiques à l'aide des fiches d'appréciation qui leur sont remises.

Nous nous efforçons toujours de leur donner satisfaction dans la limite de nos possibilités et des choix d'investissement.

Nous espérons une augmentation des fréquentations des groupements en 2017 et nous sommes prêts à les accueillir dans de meilleures conditions.

■ La commission de l'Avenir, présidée par M. Robert Rideau, vice-président, a conduit une réflexion sur les mesures à prendre pour l'avenir



de la Fédération. Forte de dix administrateurs, elle a travaillé essentiellement par internet ne se réunissant que pour les nécessaires rapports d'étapes, en marge des conseils d'administration.

En novembre, dix mesures sont proposées au Conseil qui les adopte à une large, voire très large majorité.

Ces mesures sont déclinées en actions élémentaires constituant le plan d'action de la Fédération pour les trois ou quatre années à venir. En faisant référence aux idées visionnaires d'André Maginot et à cette citation de Victor Hugo :

« L'étude du passé et la curiosité du présent donnent l'intelligence de l'avenir. »

nous devrions faire de bons choix pour les années difficiles qui nous attendent.

■ La commission du Centenaire, présidée par M. Henri Schwindt, vice-président, a été très sollicitée au cours des derniers mois.

Si quelques grandes actions ont été menées, de nombreuses demandes n'ont pu être suivies par manque de moyens financiers.

■ L'Association de la Résidence André-Maginot (ARAM), présidée par M. Maurice Gambert, administrateur honoraire, se porte bien, les résidents sont satisfaits des services qui leur sont octroyés.

Après négociations avec les services du Conseil départemental, il a été décidé, à compter du 1^{er} juillet 2016, une augmentation de 1€ par jour et par résident.

Cette augmentation va permettre de réduire l'allocation versée à l'ARAM et par voie de conséquence une partie du déficit.

Tous les ans à Noël et au mois de juin une fête avec animation est organisée à la maison de retraite réunissant également les familles des résidents.



Comme vous le constatez, si les administrateurs sont très actifs dans les commissions, il est indispensable qu'ils le soient également dans les organismes où d'importantes décisions, pour les anciens combattants, peuvent être prises, à savoir :

■ Le Groupe des 12 ou 16 associations convoquées par le secrétaire d'État ayant en charge les anciens combattants ;

■ Le Conseil d'administration de l'ONAC dans lequel neuf membres sur 24 appartiennent à des associations affiliées à la FNAM. Au sujet de l'ONAC, il est vivement conseillé aux présidents de groupements de faire acte de candidature dans les Conseils départementaux.

De plus : le Club Sportif National des Invalides - Terre Fraternité - le Bleu de France - la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie - la commission des secours et des prestations complémentaires de la caisse nationale militaire de sécurité sociale - le Comité de la Flamme - la Commission d'entente des associations patriotiques et du monde combattant - le Conseil de la Fondation du souvenir de Verdun - le Comité national d'entente. Et bien sûr la Française des Jeux qui nous assure nos principaux revenus.

Dans toutes ces instances où plusieurs associations affiliées à Maginot sont présentes, il est souhaitable que dorénavant une concertation préalable puisse s'établir rapidement par internet,

CONGRÈS DIJON

afin d'exprimer des vœux communs qui auraient un écho plus favorable auprès des autorités, ce qui éviterait une certaine cacophonie néfaste à l'image de la FNAM. Faisons preuve d'un esprit de corps !



L'année 2016 aura marqué une évolution importante dans les moyens de communication. Les courriers, les comptes-rendus des assemblées générales, bientôt les modifications des listes d'adhérents seront adressés par voie électronique.

Nous devons tous changer nos habitudes, nous adapter à ces moyens plus performants. Les secrétariats des groupements ont fait de réels efforts et je les remercie mais il faut continuer si nous voulons être plus performants encore.

En conclusion, 2016 s'est terminée brillamment avec l'opération des 1 000 drapeaux que la Fédération a très largement soutenue, le 5 décembre. Aujourd'hui également ils sont très nombreux et méritent nos applaudissements.

Cette manifestation sur les Champs-Élysées a démontré toute notre capacité à nous mobiliser ensemble et faire ressortir notre cohésion et notre détermination vis-à-vis des pouvoirs publics.



Nous devons désormais maintenir et amplifier cette unité, cet ADN qui nous rassemble. Notre fédération, association capitale, peut et doit devenir leader dans ce domaine pour mieux fédérer encore, toutes les forces combattantes, qu'elles soient anciennes, actuelles ou futures afin que soient pérennisées toutes les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Pour cela nous devons nous appuyer sur nos actions majeures de mémoire et de solidarité, à l'image de ce que prônait pour l'action quotidienne, notre parrain André Maginot, homme d'État reconnu pour son sens du service et son souci de l'humain.

Soyons des visionnaires !
Ayons l'audace et la volonté d'avancer pour que notre Fédération nationale André-Maginot devienne le port d'attache de toutes les associations, portant les mêmes préoccupations que nous dans ce monde instable où l'unité sera notre salut !

Je vous remercie.



Rapport de gestion de l'année 2017

Présenté par MM. Michel Gibot, trésorier général, et Roger Degueldre, président de la commission des Finances

Le président de la commission des Finances et le trésorier général vous présentent, comme les années précédentes, le rapport de gestion 2016 du Conseil d'Administration.

Pour nos finances 2016, comme l'an passé (2015), notre but a été atteint quant à nos diverses actions sociales, mémorielles et humanitaires.

L'ensemble des réductions de dépenses n'apporte pas, comme l'an passé, d'énormes améliorations.

Cependant le bilan financier 2016 a été amélioré du fait d'une distribution de la Française des Jeux (FDJ), en hausse des dividendes de nos actions soit 687 € par action contre 665 € par action en 2015.

Cette distribution donne pour l'exercice 2016 pour les actions de la SEP 8460 actions x 687 € la somme de 5 812 020 € contre 5 625 900 € en 2015 (action à 665 €).

Répartis :

FNAM	$6956 \times 687 = 4\,778\,772 \text{ €}$
AMYGO	$846 \times 687 = 581\,202 \text{ €}$
UF	$658 \times 687 = 452\,046 \text{ €}$

Nous avons eu la surprise de recevoir en plus de nos dividendes 2016, un déblocage sur les réserves de la FDJ des dividendes supplémentaires de 459 € par action soit $8\,460 \times 459 = 3\,883\,140 \text{ €}$ répartis entre les membres de la SEP :

FNAM	$6956 \times 459 = 3\,192\,804 \text{ €}$
AMYGO	$846 \times 459 = 388\,314 \text{ €}$
UF	$658 \times 459 = 302\,022 \text{ €}$



M. Michel Gibot.

Soit un total reçu par la FNAM de la FDJ en 2016 de :

4 778 772 € + 3 192 804 €

Total de 7 971 576 €

Par rapport aux dividendes 2015 : 4 625 740 € (665 €)

Cette somme, plus importante cette année, nous donne une bouffée d'air frais dans nos comptes 2016 qui, comme vous le verrez par la suite, nous a permis d'avoir un bilan qui n'est pas déficitaire en 2016.





M. Roger Degueudre.

Événements significatifs

Analyse de l'actif

Le total du bilan 2016 ressort à 33 459 765 € accusant une augmentation de 797 488 €.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les investissements réalisés en 2016, qui se sont élevés à 221 507 € concernent essentiellement :

Au siège : 82 088 € dont :

- Logiciel : changement de logiciel fichiers adhérents base de données (BIZINNOV), achat d'un logiciel SAGE 100 (comptabilité), création site internet (SERAFI) ;

- Agencement aménagement : rénovation des locaux en peintures et parquets, mise aux normes électricité ;

- Matériel : achat d'un lave-vaisselle, de frigos et d'un four pour la cuisine ainsi qu'une machine à badges, achat d'un véhicule de transport (en location en 2015) et de divers autres petits matériels.

À La Grande Garenne : 139 419 €

- Agencement aménagement : achat d'un portail parc animalier, divers aménagements à la RAM, achat de rideaux occultant pavillon de Strasbourg, alimentation câble souterrain à la Rencherie;

- Matériel : achat de divers matériels pour le parc (tondeuse, débrousailluse, structure gonflable multi-jeux) et divers matériels pour la piscine (pompes doseuses chlore).

En ce qui concerne les sorties immobilisées :

Au siège : cession du magasin situé avenue du Général Leclerc.

Immobilisations financières

Il s'agit essentiellement des 8 460 actions de la Française des Jeux, soit 4.23% du capital, détenues par la société en participation pour un prix d'acquisition de 3 336 678 €, qui se répartissent de la façon suivante :

- FNAM, 6 956 actions soit 2 743 490,80 €
- AMYGO, 846 actions soit 333 667,80 €
- UF, 658 actions soit 259 519,40 €

Disponibilités

Les disponibilités qui représentent 32,38 % du total de l'actif pour un total net de 19 977 844 €, se décomposent de la façon suivante :

- Portefeuille de placement : 19 540 531 €
- Trésorerie : 437 313 €

Le portefeuille de placement est en hausse de 11,13 %, en raison de la hausse des dividendes de la Française des Jeux.

Le portefeuille de placement comprend en particulier :

- SCPI pour 2,388 M €
- Assurances vie pour 4,159 M €
- Livrets A et B pour 0,5 M €

- SICAV OBLIG + BMTN pour 7,602 M €
- Contrats de capitalisation pour 4, 691 M €
- Actions pour 0,150 M

Analyse du passif

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, les fonds propres associatifs de la FNAM s'élèvent à 31 662 741 € avant affectation du résultat 2016.

Ils couvrent toujours, largement, notre actif immobilisé et l'actif circulant et représentent 94,63 % du passif.

Les dettes représentent 5,37 % du total du passif.

Elles comprennent en particulier :

- Les dettes sociales du siège et de La Grande Garenne soit 285 896 € ;
- Les comptes courants des deux autres sociétés de la société en participation pour un total de 593 803 €.

Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat présente pour l'exercice 2016 un excédent de 1 683 223,00 € contre un déficit de 3 020 191,82 € pour l'exercice précédent.

Cet excédent s'explique en particulier par les éléments suivants :

a) Augmentation des dividendes de la FDJ : 7 970 725,00 € reçus pour la FNAM contre 4 625 740,00 € en 2015, suite au déblocage sur les réserves de la FDJ des dividendes supplémentaires de 459 € par action soit $6\,956 \times 459 = 3\,192\,804$ € ;

b) Diminution du déficit de Neuvy -1 686 053,51 € contre -1 972 601,77 € en 2015 ;

c) Absence d'impôt société grâce à l'imputation des déficits de la Grande Garenne sur

les bénéfices imposables du siège. L'économie d'impôt s'est élevée à 1 219 318 € en 2016 (contre 772 666 € réglé pour 2015).

Le compte de résultat appelle les autres commentaires suivants :

a) Les cotisations, subventions et dons versés par la FNAM s'élèvent à 2 355 251 € contre 2 519 907 €

- Cotisations et dons versés : 501 390 €
- Subventions action solidarité : 427 366 €
- Subvention de fonctionnement RAM : 838 082 €
- Allocations à nos groupements : 687 774 €
- Civisme et jeunesse : 347 121 €
- Commission des droits : 11 800 €
- Commission de la Chancellerie : 16 656 €
- Commission du Centenaire : 1 100 €
- Relations internationales : 23 962 €

b) Charges du personnel :

- Coût global des salaires 1 604 372 € contre 2 049 957 € en 2015 dont :
- Rémunérations des salariés : 1 075 838 €
- Charges sociales : 528 534 €

Par ailleurs, l'engagement de la FNAM envers ses salariés pour les indemnités de départ à la retraite (IDR) s'élèvent à : - 354 654 € pour les salariés du siège et à 118 085 € pour les salariés de la Grande Garenne.

c) Impôts société 2016 : 0 €

L'imputation en 2016 pour la première fois des déficits de la Grande Garenne sur les revenus patrimoniaux du siège, conformément à l'instruction BOI du 1^{er} avril 2016, a permis de ramener la base imposable à 0 €. Il n'y a donc pas d'impôt société à payer au titre de l'exercice 2016.

Perspectives pour l'exercice 2017 Budget prévisionnel de gestion 2017

Les produits d'exploitation et financiers sont estimés à 6 917 087 € au budget 2017, contre 11 116 203 € réalisés en 2016.

Les charges d'exploitation et financières sont estimées à 8 491 737 € pour 2017 contre 9 432 980 € en 2016.

Soit un résultat déficitaire pour 2017 de - 1 574 650 € contre + 1 683 223 € en 2016.

Nous constatons que le budget prévisionnel 2017 redevient négatif.

Soit un résultat en perte de 1 574 650 € toujours chargé des amortissements importants de 1 080 000 €.

Il est à noter qu'en comparaison avec le résultat 2015 - 3 020 191 € (2016 étant une année exceptionnelle), nous avons une diminution. Deux raisons importantes sont à prendre en considération :

- 1) Le résultat d'une gestion plus rigoureuse ;
- 2) Le non-paiement de l'impôt société soit une réduction de charges de 646 908 €.

Le résultat prévisionnel 2017 négatif de - 1 574 650 € est en amélioration par rapport à celui de 2015 - 3 020 192 €.

Conclusion

La Fédération Nationale André-Maginot va continuer sa politique de rigueur dans tous les domaines de ses dépenses, sans pour autant abandonner ses actions sociales et l'entretien de son patrimoine immobilier.

Par avance nous vous remercions tous de comprendre et d'accepter nos actions comprises dans le plan d'économies que nous mettons petit à petit en place.

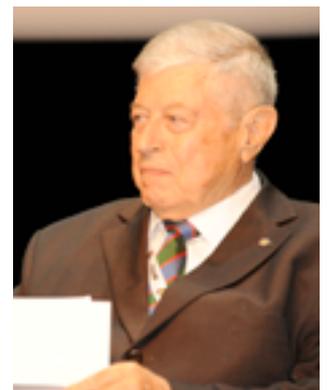
Personnellement et au nom de l'AG, nous remercions les personnels de la Fédération Nationale André-Maginot, de la Grande-Garenne et siège parisien, pour leur conscience professionnelle, leur dévouement et leur persévérance dans l'aide qu'ils nous apportent dans les actions que le Conseil d'Administration engage tout au long de l'année.

Nous vous remercions de votre aimable attention et restons à votre disposition pour essayer de répondre à vos questions immédiatement.

Merci.



Les rapports du commissaire aux comptes et de la commission de contrôle ont été présentés respectivement par Mme Laurence Point et M. Marcel Miller.



Allocution de Mme Geneviève Darrieussecq secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame et Monsieur les représentants de l'État,
Madame la directrice générale,
Messieurs les porte-drapeaux,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de m'avoir invitée aujourd'hui. Je suis honorée de participer pour la première fois à votre congrès qui est pour moi une nouvelle occasion de vous rencontrer et échanger avec vous.

Je dis une nouvelle fois car j'ai eu la chance de rencontrer la semaine dernière les présidents d'associations et de fédérations du monde combattant qui composent le groupe de travail G12.

La Fédération Nationale André-Maginot était hautement représentée par l'amiral Lacaille que je salue et dont j'ai vivement apprécié les interventions lors de cette réunion.

Une nouvelle fois également car mes précédentes fonctions de maire m'avaient amenée à découvrir votre fédération à travers ses actions locales consacrées au monde combattant. Mes nouvelles fonctions me font cette fois l'honneur d'en être en charge.

En me nommant secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, le Président m'a confié la mission de célébrer des héros, saluer la mémoire de victimes, faire découvrir et valoriser le riche patrimoine national et transmettre les mémoires de notre pays à nos enfants.

Malgré un portefeuille de compétences élargi, vos associations constituent le cœur et la raison d'être de la mission que j'entends mener. Qui mieux que vous peut nous accompagner dans cette tâche.



Forte de plus de 120 ans d'histoire, votre fédération a non seulement vu et surtout vécu les évolutions du monde combattant et s'érige ainsi en acteur incontournable.

Par les nombreuses associations qu'elle rassemble, votre fédération représente une multitude de combattants et anciens combattants tous animés par les valeurs fondamentales de la République.

Depuis 1888 vous avez accueilli successivement les anciens combattants de différents conflits, toujours au nom de valeurs sacrées telles que la camaraderie, la mémoire et l'aide morale et matérielle aux adhérents en difficulté.

À ces anciens combattants s'ajoutent ceux des nouvelles générations.

Il est de ma responsabilité de veiller à ce que l'ensemble de la Nation fasse part de sa reconnaissance à nos soldats qui sont revenus d'opération extérieure. Ces soldats constituent une nouvelle génération du feu et doivent intégrer peu à peu notre mémoire nationale.

C'est dans cet esprit que nous travaillons activement avec la mairie de Paris sur le monument en l'honneur des soldats français tombés en opérations extérieures.

Votre fédération à elle seule incarne le monde combattant et c'est pourquoi je suis particulièrement heureuse de participer à votre congrès et de pouvoir, je l'espère, compter sur votre plein soutien dans l'accomplissement de ma mission à l'égard du monde combattant.

Et cette mission s'articule autour de trois grands principes.

Tout d'abord la mémoire. Une mémoire qui honore le passé, nous guide dans le présent et se tourne vers le futur.

Votre fédération, mesdames et messieurs s'est faite non seulement la gardienne de la mémoire du monde combattant mais aussi son relais après des plus jeunes générations. Je partage votre ambition et promouvrai avec détermination la politique de mémoire et la valorisation du patrimoine de pierre.

Cette année encore les enjeux mémoriels sont au rendez-vous. Engagé dans la fin du cycle commémoratif de la Grande Guerre, le ministère participera activement à l'organisation des dernières commémorations.

En honorant les ultimes combats, nous rendrons une nouvelle fois hommage aux blessés et aux morts tombés pendant ce conflit mondial.

Ma mission s'inscrit également dans une démarche d'action sociale que nous mettons en œuvre en étroite collaboration avec l'ONACVG dont je salue la directrice générale, Rose Marie Antoine, et le bilan que vous venez de nous présenter.

Un siècle après sa création, l'ONACVG continue de remplir avec fidélité et dévouement ses missions de réparation et de reconnaissance au service du monde combattant.

Fort de ses 102 services départementaux, de

ses 2 services en outre-mer et de ses 3 services en Afrique du Nord, il accompagne en tant que guichet unique, les démarches des harkis et rapatriés. Il soutient les pupilles de la Nation, dans les épreuves traversées, depuis la Grande Guerre jusqu'aux attentats les plus récents.

Cette action sociale doit être complétée par une prise en charge médicale et psychologique de nos combattants et anciens combattants à moyen et à long terme. Partenaire incontournable du ministère, l'Institution Nationale des Invalides met actuellement en œuvre un nouveau projet d'établissement, en synergie avec la plateforme hospitalière d'Île de France, afin d'assurer le suivi dans la durée de nos militaires blessés et accompagner psychologiquement leur réhabilitation.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je serai très attentive au maintien des mesures de réparation.

Je suis particulièrement attachée à ce que le ministère des armées réponde aux attentes et aux besoins de nos anciens combattants, en particulier à ceux des plus vulnérables et des plus démunis. Nous présenterons à la fin du mois le Projet de Loi de Finances 2018 et je réunirai à nouveau le G12 Anciens combattants pour pouvoir vous présenter le budget.

Le 10 novembre 1920, André Maginot déclarait que le Soldat Inconnu est le « suprême hommage, le plus splendide que la France ait jamais rendu à l'un de ses enfants, mais qui n'est pas trop grand pour celui qui symbolise la vaillance française, dont le sacrifice anonyme a sauvé la Patrie, le Droit et la Liberté ».

La dette envers les Anciens Combattants et les soldats en opérations extérieures n'est pas seulement matérielle. Elle est également morale.

Soyez certains que la Nation sait ce qu'elle vous doit et que je veillerai à ce que l'ensemble de la Nation vous fasse part de sa reconnaissance.

Je vous remercie.

Cérémonie d'hommage à André Maginot

En fin de matinée, dans les jardins du palais des expositions, avait lieu une prise d'armes en hommage à André Maginot, en présence de Mme Darrieussecq, de Mme Antoine et des autorités civiles et militaires. Des élèves sont venus interpréter *La Marseillaise* reprise ensuite par tous les participants.



Allocution de Mme Rose-Marie Antoine, Directrice générale de l'ONACVG

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Madame ou Monsieur le représentant de l'État,
Mesdames et Messieurs les présidents
d'associations,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureuse de me retrouver de nouveau parmi vous pour ce congrès qui est pour moi une occasion de vous rencontrer et de pouvoir échanger avec vous sur l'actualité du monde combattant.

Je tiens à remercier votre président, l'amiral Henri Lacaille, pour son invitation et je veux ici souligner son action en tant que vice-président du conseil d'administration de l'ONACVG. Représentant le collège des nouvelles générations du feu, il joue un rôle déterminant pour l'avenir de notre établissement et je peux vous assurer qu'il s'investit en ce sens.

Madame Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, a déjà montré son attachement profond aux questions relatives au monde combattant qui font partie de ses attributions.

Présidente du conseil d'administration de l'ONACVG, nous avons commencé à travailler ensemble et je peux vous assurer que la ministre - qui a déjà rencontré à plusieurs reprises le président de la Fédération Maginot - sait combien la FNAM œuvre pour la défense des valeurs et des droits des anciens combattants.

Vous l'avez entendue s'exprimer ce matin et vous avez pu mesurer l'importance particulière qu'elle porte aux associations combattantes.

Vous le savez, l'ONACVG a engagé une réforme en profondeur, non seulement pour répondre au



souhait du gouvernement mais parce qu'il était plus que jamais devenu nécessaire de s'adapter à l'évolution de nos sociétés modernes et aux nouvelles menaces qui pèsent sur elles.

Le monde combattant est en première ligne de cette mutation, l'actualité nous le rappelle chaque jour, c'est pourquoi il importe d'être vigilant et actif et de revenir aux fondamentaux, à nos missions premières, inscrites dans nos statuts et que notre devise résume bien : mémoire et solidarité.

Etre près de ceux qui ont pris les armes pour défendre la patrie, telle est la vocation première de l'ONAC.

Soutenir les combattants d'hier comme ceux d'aujourd'hui déployés sur divers théâtres d'opérations et notamment sur notre territoire.

Soutenir les familles endeuillées, soutenir aussi les victimes des actes terroristes qui viennent hélas de manière récurrente grossir les rangs de nos ressortissants, c'est notre action quotidienne depuis trois ans et il ne se passe pas de mois sans que nous enregistrions hélas des attentats en France ou dans le monde générant de nouvelles victimes que l'office devra suivre sur le long terme.

Revenir sur notre cœur de métier suppose que l'on se sépare des missions qui ne sont plus les nôtres. C'est pourquoi nous avons transféré, nos établissements médico-sociaux.

Après quatre années d'un travail interministériel difficile et complexe sur les 18 EMS qui relevaient de l'ONAC, 16 établissements sont transférés définitivement et leur avenir dans le secteur public est désormais assuré.

Quant aux deux établissements restants, celui de Beaurecueil et de Barbazan, ils sont en voie de l'être, je l'espère avant la fin de cette année, nous aurons ainsi accompli notre mission et sauver l'héritage légué par nos aînés.

Grâce à la réussite de ce transfert, l'office s'est libéré d'un métier médico-social qui ne correspondait plus à ce que nos ressortissants attendaient.

Ce métier était devenu trop complexe et réclamait un professionnalisme dans le domaine de la santé que nous n'étions pas en mesure d'assurer au ministère des armées.

Dès lors, l'office peut se concentrer sur ses publics et être plus performant.

La solidarité est au cœur de notre action, nos ressortissants font l'objet d'un suivi attentif, dans le cadre d'une politique d'action sociale renouvelée et plus adaptée aux besoins, elle est ainsi plus individualisée et continue d'être mise en œuvre dans les commissions départementales d'action sociale dont vous faites majoritairement partie.

Un rapport d'information déposé par deux députés de la commission des finances de l'Assemblée Nationale a d'ailleurs validé les principes qui sous-tendent la refonte de l'action sociale de l'Office inscrite dans une circulaire validée par le conseil d'administration et reposant sur des principes qui doivent simples (la subsidiarité, l'examen identique et individuel de chaque dossier et la collégialité de la décision d'attribution des aides financières).

Pour ce faire, les services départementaux de même que les commissions départementales doivent se concentrer désormais sur une mise en œuvre harmonisée de ces mesures sur l'ensemble du territoire national.

En 2016, le nombre d'interventions financières en faveur des veufs et veuves d'anciens combattants a augmenté de 8 %, pour un montant total de plus de 13 M€.

Dans le même temps, un rééquilibrage des aides en faveur des anciens combattants eux-mêmes, avec un nombre d'interventions en hausse de 13%, pour un montant total de 6.5 M€.

L'Office au cours de cette année a également considérablement renforcé et pérennisé son action avec ses partenaires privilégiés que sont les armées, au travers des cellules d'aides aux blessés, l'action sociale des armées, l'agence de reconversion de la défense.



Dans le cadre de sa politique d'action sociale, l'objectif de l'Office est l'accès à un emploi pérenne.

À ce titre l'ONACVG délivre des aides à la formation professionnelle : 340 ressortissants ont bénéficiés en 2016 d'une aide financière pour un montant total de 541.118€ (en progression de 10%).

Pour compléter ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, l'ONACVG propose depuis le 1er janvier 2017 à ses ressortissants en grande difficulté sociale des prestations d'accompagnement délivrées (sous marché) par l'AFPA TRANSITIONS (48 bénéficiaires au 1^{er} semestre 2017 pour un montant total de 61.514€).

Aujourd'hui, l'action de l'Office envers les soldats de la quatrième génération du feu ayant quitté l'institution et tout particulièrement envers les soldats blessés n'est pas seulement connue, elle est reconnue et je voudrais sur ce point saluer le travail accompli par les services de proximité depuis trois ans car il s'agit d'un rôle nouveau, exigeant, souvent difficile, qu'ils accomplissent avec une réelle conscience professionnelle qui les honore.

Dans ce domaine, la complémentarité du rôle de l'Office et celui des associations est fondamentale.

À ce jour, 127 blessés sont accompagnés par l'ONACVG dans le cadre des conventions passées avec les armées et la Gendarmerie Nationale.

Tous ne passent pas par les cellules et viennent vers nous directement ainsi 700 militaires rayés des cadres et ressortissants de l'ONAC bénéficient d'un soutien administratif et social.

Une convention signée avec le service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté

l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables.

Vous le savez sans doute, l'année 2017 est celle du centenaire du statut des pupilles de la Nation.

Ce statut fut créé par la loi du 27 juillet 1916 pour venir en aide aux milliers d'enfants victimes de la grande guerre, (un million en 1916).

Ce statut dont personne sans doute n'imaginait qu'il serait toujours nécessaire après un siècle d'existence est malheureusement toujours d'une actualité tragique.

181 adoptions prononcées en 2016 dont 130 liées aux actes de terrorisme qui ont touché la France en 2015 et 2016, déjà plus de 100 adoptions prononcées en 2017.

Jamais l'Office n'avait eu autant d'enfants à accompagner depuis plus de 20 ans. Imaginez qu'en moins de trois ans, plus de 45 jeunes pupilles sont accompagnés à Nice ou à Bobigny, de 20 à 30 pupilles à Paris et dans chaque département de la région parisienne.



Il faudra aussi ajouter les adoptions qui ne manqueront pas d'être prononcées par les attentats de Londres et de Barcelone.

Le président de la République a bien compris l'importance de ce statut et leur a rendu un hommage appuyé à l'issue du défilé du 14 juillet voulant ainsi démontrer que je le cite.

Un évènement national sera également organisé le 10 novembre prochain à l'école militaire où deux cent pupilles des anciens et de nouveaux conflits seront rassemblés et invités à témoigner, à se rencontrer et à échanger, en présence des membres du conseil d'administration de l'Office et de tous nos partenaires qui nous aident à accompagner ces ressortissants âgés de un an à plus de 100 ans.

Enfin, tous ces pupilles seront invités à participer le lendemain à la cérémonie du 11 novembre, dans un tribune dédiée et un film qui leur sera consacré sera je l'espère projeté au pied de l'arc de Triomphe. Vous serez destinataire de ce film que vous pourrez présenter dans vos associations

Des évènements de nature identique seront également organisés dans tous les services départementaux.

La solidarité se déclenche dès lors que les droits sont ouverts et c'est notre service de Caen qui a la responsabilité de délivrer les cartes et les titres de reconnaissance préalables à la reconnaissance et donc à l'aide sociale.

En 2017, 26 342 cartes du combattant ont été attribuées au titre des quatre mois de présence en OPEX.

4 220 cartes du combattant ont été attribuées au titre de l'Afrique du Nord et 15 237 titres de reconnaissance de la Nation ont été délivrés en 2016 tout conflit confondu.

Le rôle du département Droit et Réparation de Caen sera renforcé pour répondre au besoin de valorisation des cartes et titres.



C'est pourquoi il me semble important de pérenniser les cérémonies départementales de remises de croix du combattant, dont la première avait eu lieu le 1^{er} octobre 2015 aux Invalides.

Cet acte hautement symbolique permettra de témoigner de la reconnaissance de la Nation à l'égard de celles et ceux qui ont servi la France.

Chaque service de l'ONACVG organisera au niveau départemental au moins une cérémonie annuelle en présence du Préfet, des hautes autorités militaires qui mettra en valeur les récipiendaires.

Cette journée sera aussi l'occasion de mettre à l'honneur les porte-drapeaux avec la remise des diplômes et insignes. Les associations seront bien entendu associées à ces manifestations.

Il n'y a pas de reconnaissance sans connaissance de notre histoire. Cette histoire est portée par des hommes et des femmes qui malheureusement disparaissent. C'est pourquoi, il est essentiel, de porter ce flambeau mémoriel, c'est ce à quoi s'attache l'Office.

Concernant les hauts lieux de la mémoire nationale, vecteurs privilégiés de la mémoire des conflits contemporains et des valeurs de la République, leur fréquentation continue d'augmenter régulièrement, pour atteindre aujourd'hui environ 400 000 visiteurs par an, dans un contexte de menaces sécuritaires complexifiant considérablement le travail des équipes.

Dans les éléments importants de l'année, Nous pouvons souligner que la rénovation du Mont-Faron, mémorial du débarquement de Provence à Toulon que nous avons mené en un temps recors, pour répondre au souhait du Président de la République.

Ce dernier l'a inauguré le 16 mars dernier. La muséographie rénovée permet désormais aux visiteurs de profiter des dernières avancées techniques et muséographiques pour mieux appréhender ces événements cruciaux pour la libération de la France et de l'Europe.

Autres faits notables, les nouvelles muséographies du mémorial de l'Île de la cité ou du Mont Faron par exemple, mais aussi les expériences de valorisation menées autour des visites théâtralisées au Mont Valérien, de l'art contemporain dans l'ancienne prison de Montluc ou au CERD Struthof, du cinéma au Mont Valérien et au Mont Faron, les partenariats de plus en plus étroits que nous nouons avec les acteurs locaux, nationaux et européens de mémoire et plus largement le grand dynamisme des équipes dédiées expliquent en grande partie ces très bons chiffres.

Les nouvelles signalétiques qui seront mises en place au Mont Valérien ainsi qu'au Struthof, les conférences organisées par les équipes dédiées tels les rendez-vous du Mont Valérien ou le cycle consacré aux trente ans du procès Barbie à Montluc et les liens de plus en plus étroits entre le CERD-Struthof et ses partenaires allemands dans le cadre de l'obtention du label du patrimoine européen alimenteront cette belle dynamique.

La remise des prix des concours scolaires de l'ONACVG, les Petits artistes de la mémoire et Bulles de mémoire, auront lieu en novembre.

C'est l'occasion pour moi de souligner l'intérêt que portent les jeunes générations à ces concours initiés par l'ONAC.

300 bandes dessinées nous ont été transmises et le nombre de participants est en hausse à 1468 contre 1347 l'an dernier.

Le niveau de participation du PAM est en légère hausse par rapport à l'an dernier, avec 207 classes contre 200.

Comme vous le voyez, l'Office est au carrefour des institutions, de la société civile et du monde combattant. Plus que jamais le partenariat avec les associations est au cœur du fonctionnement quotidien de l'Office.

Et c'est le cas en Côte d'or. Notre directrice départementale, Madame Brigitte Tardivon-Guillemenot, a toute ma confiance, elle a su ici nouer des liens avec les associations de votre fédération et avec votre président local, M. Thierry Lami que je salue.

Je suis, cette année encore, accompagnée de M. Stéphane Le Borgne, chef du bureau du pilotage des services de proximité et des relations avec les associations qui est, je vous le rappelle, votre relais pour tout ce qui relève des services départementaux ou de vos relations avec l'Office.

Comme vous pouvez le constater, je fais de la relation humaine une priorité dans le travail avec les associations au profit de nos ressortissants.

L'Office doit certes s'adapter aux nouvelles générations, se moderniser avec les nouvelles technologies mais rien ne remplacera jamais le contact humain, c'est tout le sens de ce congrès et la raison pour laquelle je suis parmi vous aujourd'hui.

Je vous remercie.



mémoire et solidarité

Discours d'introduction à la motion de synthèse 2017

par le président de la commission de la Défense des droits, Alain Clerc

Je remercie le président fédéral et le conseil d'administration de m'avoir confié la présentation de la motion de notre Fédération pour 2017.

Comme les années précédentes, elle sera soumise à votre approbation.

Mais je voudrais, tout d'abord, remercier tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils éclairés et en particulier les membres de la commission de la défense des droits de la FNAM et les membres associés qui, depuis le congrès de Bordeaux, ont participé aux travaux de la commission, animé ses réunions de travail, transmis vos demandes avec dévouement et compétence.

Par ordre alphabétique,
Les membres élus : M. Francis Barbier, Opérations extérieures, M. Mathieu Casanova, Afrique du Nord, M. Gérard Foure-Labrot, pupille de la Nation, M. André Laperle, Indochine, Afrique du Nord, Mme Evelyne Leglaye, représentant les conjoints survivants, M. Guy Saint-Martino, Afrique du Nord, M. Daniel Standaert, Opérations extérieures, et moi-même, Afrique du Nord

Les membres associés : M. Gérard Le Duc, retraité militaire, pensionné pour invalidité et M. Jean-François Picheral, Afrique du Nord.

Le conseiller, hors commission, pour les problèmes concernant les Alsaciens et les Mosellans : M. Charles Lettermann, Malgré-nous.

Notre consultant extérieur pour les PMI-VG et le droit à réparation : M. Daniel Lavergne.

Notre conseiller juridique : M. Christian Benamor.

La secrétaire de la commission : Mme Patricia Testé.



Comme toutes les associations d'anciens combattants, la FNAM est garante des droits que le législateur a reconnus à tous ceux qui ont combattu, ont été victimes de la guerre ou du terrorisme.

C'est la mission que notre statut a confié à la commission de défense des droits que j'ai l'honneur de présider.

La FNAM et/ou la commission sont présentes dans la totalité des instances qui concernent les combattants d'hier et d'aujourd'hui, entre autres au conseil d'administration de l'ONAC-VG, à la commission de la carte du combattant et à la commission des secours et prestations complémentaires de la Caisse nationale de sécurité sociale.

Notre commission agit toujours dans l'intérêt du plus grand nombre, et pour faire cesser des injustices criantes, s'il s'en révèle.

L'action que nous menons est bien sûr complémentaire de celles des autres grandes associations du monde combattant.

Je remercie les présidents des groupements affiliés qui ont bien voulu relayer auprès des décideurs, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les requêtes qui figuraient dans la motion que vous avez votée l'année dernière.

Lors des contacts nombreux que nous avons eus avec la représentation nationale, le ministère et plus généralement les responsables, nous avons quelquefois été consultés en amont des décisions, reçus et écoutés, sans toutefois être toujours entendus.

On peut quand même noter en 2017 :

- La revalorisation, à compter du 1^{er} janvier 2017, de deux points de la retraite du combattant (qui était gelée à 48 points depuis le 1^{er} juillet 2012) et de deux autres points le 1^{er} septembre. Le montant annuel de la retraite du combattant sera alors, avec un point de PMI-VG fixé à 14,40 € depuis le 1^{er} janvier, de 748,80 €.

- L'augmentation de 100 € de l'allocation de reconnaissance, ainsi que de l'allocation viagère versée aux conjoints et ex-conjoints survivants des anciens harkis. Cette mesure a concerné 5 700 bénéficiaires pour un coût de 570 000 € cette année.

- Le supplément de pension versé au conjoint ou partenaire survivants âgé de moins de 40 ans et ayant au moins un enfant à charge. Cette

disposition visait les jeunes conjoints devenus veuves (ou veufs) de militaires, pensionnés pour invalidité à un taux compris entre 60 et 80 %, décédés à la suite d'un événement sans lien avec la maladie ou la blessure pour lequel ils étaient pensionnés. Cette mesure aurait concerné environ 105 personnes et coûté 130 000 € cette année.

Ces avancées ne doivent pas masquer, qu'en raison de l'âge moyen des anciens combattants actuels, des difficultés majeures résiduelles subsistent.

En effet,

- le ministère des Armées reste toujours juge et partie, à travers la commission consultative médicale, la sous-direction des pensions et le service de santé dans l'instruction des dossiers de demande d'attribution de pensions militaires d'invalidité ou d'aggravation de pensions déjà obtenues.

- les délais de traitement des dossiers de PMI-VG sont toujours excessifs.

La cible pour 2016, définie en 2014 lors des travaux du projet de budget triennal 2015-2017 qui était fixée à 260 jours, n'a pas été atteinte, loin de là.

Ce délai était, l'année dernière, en moyenne de 330 jours et a pu atteindre 600 jours pour des dossiers d'aggravation concernant les pensionnés



les plus anciens. Il est toutefois de moins de 180 jours pour les combattants actuels.

- Le plafond d'emploi de l'ONAC-VG est en constante diminution (encore moins six ETP en 2017 conformément à la programmation budgétaire triennale 2015-2017 ce qui nuit à l'efficacité de l'Office.

- La discrimination touche toujours les orphelins de guerre, pupilles de la Nation par rapport aux victimes des persécutions antisémites ou des actes de la barbarie nazie et japonaise.

Depuis notre dernier congrès, plusieurs événements ont impacté le monde combattant.

Notre Fédération, vous le savez, est très attachée à l'existence d'un ministère spécifique qui, bien que ne disposant plus d'une administration autonome, est le garant politique de la défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants et des victimes de la guerre.

Nous prenons acte de la disparition de notre secrétariat d'État dédié et de la nomination de Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et lui témoignons notre confiance.

Mais nous sommes inquiets devant la multiplicité des tâches qui lui incombent.

En premier lieu, Mme Darrieusecq a la responsabilité des questions relatives aux anciens combattants, aux victimes de guerre, ainsi que celles relatives aux rapatriés et à la politique mémorielle.

À ce titre, elle est chargée de la tutelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), de la représentation du ministère dans les cérémonies de commémoration et du développement du tourisme de mémoire.

De son ressort également la politique culturelle et archivistique et notamment les projets relatifs aux trois grands musées du ministère, la numérisation des archives et la réalisation du projet de la Cité des archives à Vincennes.

Elle est aussi chargée de la politique en faveur du lien armées-nation et en particulier envers la jeunesse. La contribution du ministère des armées au service national est une de ses prérogatives. Dans ce projet à dimension interministérielle, elle doit mener une démarche de concertation, d'expérimentation et d'évaluation pour développer l'esprit de défense et de sécurité, et contribuer à la politique de recrutement des armées.

Elle doit également poursuivre la politique du ministère des Armées en matière pédagogique (enseignement de défense, histoire, mémoire) et contribuer à l'égalité des chances et aux actions citoyennes.

Dans le domaine de la formation, elle doit veiller à l'aboutissement de la réforme des six lycées du ministère.

Enfin, la secrétaire d'État a en charge la politique du ministère en matière de développement durable, assiste la ministre dans le suivi de la transformation du service de santé des armées et dans ses relations avec les parlementaires.

Nous souhaitons donc à Mme Darrieusecq pleine réussite dans ses nombreuses et certainement très prenantes attributions, en lui demandant de faire en sorte que notre budget, qui est en diminution de 17,6% depuis 2013, alors que le nombre des anciens combattants percevant la retraite du combattant n'a diminué, lui, que de 15,2 %, ne soit pas un enjeu de pilotage des finances publiques et soit maintenu, en euros constants, au niveau de celui de 2016.

Ainsi la diminution inéluctable du nombre des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, des guerres de la décolonisation et d'Afrique du Nord permettra la mise en œuvre de réelles mesures d'amélioration du sort de ceux qui restent, des conjoints qui leur survivent et des combattants d'aujourd'hui.

La FNAM a bien sûr participé très activement à la refonte du code des PMI-VG entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Aucun droit n'a, nous le pensons, été

omis ou amputé.

Un décret, paru en avril 2017, a déjà modifié ce code et institué une commission de réforme unique pour la métropole et six commissions outre-mer.

Pour le territoire métropolitain cette commission se trouve à La Rochelle et, si le demandeur demande à être entendu, à l'INI à Paris. Outre – mer les commissions de réforme sont constituées dans les services locaux du service de santé des armées.

Nous suivons aussi avec la plus extrême attention le projet de transfert de l'ensemble du contentieux des pensions à la justice administrative.

Seul service de proximité à la disposition des combattants d'hier et d'aujourd'hui et de leurs ayants -cause, unique interlocuteur social des harkis et de leurs enfants, l'ONAC-VG, même sans ses EHPAD et ses ERP maintenant transférés, nous est totalement indispensable.

Nous sommes donc très attachés à l'Office, dont notre président fédéral Henri Lacaille est vice -président, à sa gestion que nous souhaitons encore plus paritaire et à ses structures départementales.

Nous constatons donc avec inquiétude la faiblesse des moyens humains mis à la disposition de celles-ci (trois personnes dont, généralement, le directeur). Son maillage territorial est, dans le désert militaire qu'est devenu la France, un atout qu'il convient de conforter afin de satisfaire les besoins de combattants de toutes les générations, rapprocher la Nation de son armée et entretenir la mémoire.

L'ONAC-VG ne peut toutefois pas tout faire et l'Office n'a pas vocation, par exemple, à se substituer au service de l'action sociale ou à celui d'accompagnement professionnel des armées qui agissent, eux, au seul profit des militaires en situation d'activité, sous contrat ou de carrière.

Son rôle essentiel est d'être une structure d'écoute

et de conseil, au profit de ses seuls ressortissants, agissant en subsidiarité des autres organismes publics, pour renseigner les ressortissants, les aider dans leurs démarches et s'il le faut compléter les aides qui leur sont nécessaires jusqu'à hauteur de leurs besoins réels.

La commission se réjouit des excellentes relations qu'elle entretient tant avec la Direction générale, qu'avec l'ensemble des personnels.

Je prie Mme la Directrice générale de bien vouloir remercier, au nom des adhérents de la FNAM et de la commission, tous les agents de l'office pour leur dévouement.

Chers amis, les derniers acteurs de la Seconde guerre mondiale, des guerres de Corée, d'Indochine, d'Afrique du Nord sont parmi nous. Nous sommes les « passeurs de mémoire » de ces conflits.

Nous regrettons que, par exemple, les 19 000 jeunes Français qui, après avoir traversé les Pyrénées, avoir été internés dans les geôles Franquistes, ont rejoint les forces françaises combattantes et participé à la libération du territoire, soient sortis de la mémoire collective ou que le débarquement de Provence qui mettait en œuvre notre armée d'Afrique soit, de manière générale, médiatiquement moins bien traité que celui de Normandie.

Les combattants d'Algérie, appelés et engagés, constatent et s'inquiètent de l'instrumentalisation de l'Histoire et s'insurgent contre le fait que la France soit assimilée à une nation esclavagiste et eux à de potentiels criminels contre l'humanité.

Nous faisons bien évidemment nôtres certaines des revendications exprimées par le monde combattant concernant :

- le maintien pour les veuves d'anciens combattants non pensionnés, quel que soit l'âge auquel leur époux est décédé, du bénéfice de la demi-part fiscale à partir de 74 ans ;
- le rattrapage significatif de la valeur du

point d'indice servant au calcul des pensions militaires d'invalidité ;

- la campagne double pour les combattants d'Afrique du Nord entre 1962 et 1964 ;
- la carte du combattant d'Indochine pour les personnels présents sur le territoire entre le 11 août 1954 et le 1er octobre 1957 ;
- l'alignement automatique, sur le barème des officiers marinières, des pensions d'invalidité concédées, avant le 10 mai 2010, aux sous-officiers des armées, de la gendarmerie et des services communs.

Les motions que je vais soumettre à votre approbation ne sont qu'une synthèse des préoccupations et des demandes, nombreuses et variées, quelquefois spécifiques à vos associations, que vous avez exprimé dans les courriers qui nous ont été adressés.

Nous avons retenu celles qui ont été présentées par le plus grand nombre de groupements.

Elles concernent :

- L'ONAC-VG et ses ressortissants ;
- La valeur du point d'indice de PMI-VG ;
- Les droits des anciens combattants d'AFN ;
- Le soutien social des anciens combattants et de leurs ayants cause ;
- La reconnaissance du rôle des associations ;
- La valorisation du volontariat ;
- L'application du droit à réparation ;
- Le soutien des conjoints survivants des GIG et GM ;
- Les orphelins de guerre, pupilles de la Nation ;

Les mesures qui ont été votées au cours des précédents congrès et qui n'ont pas eu de réponses ou de solutions seront transmises, comme chaque année, à la ministre des armées, ainsi qu'à la secrétaire d'Etat responsable des anciens combattants et victimes de guerre.

La motion qui sera adoptée aujourd'hui sera publiée dans *La Charte*, ainsi que sur le site

Internet de la Fédération.

Vous pouvez, bien évidemment la reprendre dans vos propres publications ou sur vos sites.

La commission de défense des droits de la FNAM a retenu 11 mesures.

Si vous le voulez bien, nous allons procéder à leur présentation et à leur vote.

Conclusion

Mes chers amis,

La commission de défense des droits de la FNAM sera comme toujours attentive au respect des droits que le législateur nous a attribués.

Elle suivra avec une particulière attention le transfert du contentieux des PMI-VG à la justice administrative et vous diffusera sans délai les informations dont elle dispose sur les sujets qui concernent le monde combattant et les droits qui lui sont reconnus ou à acquérir.

Sans toutefois nous substituer à vous dans la défense des intérêts individuels de vos adhérents, nous étudierons avec attention les revendications d'intérêt général que vous voudrez bien nous transmettre.

Nous proposerons alors au conseil d'administration de la FNAM les actions qui s'avèreraient nécessaires.

Avant d'en terminer je voudrai rappeler que si la commission agit, avec je l'espère, un peu d'efficacité, c'est grâce à l'attention que lui manifestent le président et le conseil d'administration de notre Fédération et aux moyens que lui accorde la FNAM.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.

Motion de synthèse de la FNAM 2017

MESURE 1

ONAC-VG

Très attachée à l'ONAC-VG, au paritarisme de sa gestion et au maillage territorial que constituent sa centaine de services départementaux, ses deux services en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie et ses trois services en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

La FNAM :

- demande que ce réseau perdure totalement
- demande que les moyens humains de ses services de proximité (530 équivalents temps plein actuellement) augmentent, afin de mieux prendre en compte la diversité et l'évolution des attentes et des besoins des ressortissants
- demande que le dispositif mis en place au sein de l'Office, au profit des victimes civiles du terrorisme, s'accompagne des transferts de personnels et de moyens nécessaires.
- demande que les efforts de modernisation et de rationalisation demandés chaque année à l'office ne se traduisent pas par une dégradation dans les délais de traitement des dossiers que présentent les plus anciens des combattants.

MESURE 2

Valeur du point d'indice des PMI-VG - Incidences

Très attachée à la retraite du combattant et à la retraite mutualiste du combattant, la FNAM constate le retard important qui existe depuis 2005 entre la valeur du point d'indice de PMI et l'inflation.

La FNAM :

- demande que soit entamé un rattrapage de la valeur du point d'indice des PMI-VG.
- demande le maintien des taux des majorations spécifiques de l'Etat sur la retraite mutualiste du combattant, et l'exonération de cotisation sociale et d'impôt sur le revenu sur la part de la retraite mutualiste du combattant inférieure au plafond légal.

MESURE 3

Anciens combattants d'Algérie

La FNAM :

demande que soient rapportés les textes actuels afin que les anciens combattants d'Algérie

bénéficient véritablement de la campagne double et qu'un bénéficiaire de campagne, équivalant à la durée de séjour effectué antérieurement au 1^{er} juillet 1962, soit accordé aux ressortissants du code des pensions civiles et militaires de retraite, titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation afin de leur permettre d'atteindre les 40 annuités nécessaires pour obtenir une pension de retraite au taux maximum.

MESURE 4

Soutien social des anciens combattants et de leurs ayants cause

La FNAM :

- demande que les aides attribuées par les offices départementaux des anciens combattants soient centrées, afin de favoriser leur bien-être et leur maintien à domicile, sur les ressortissants et les conjoints survivants les plus âgés, fragiles et démunis ;
- demande que soient déduites du montant des ressources servant au calcul de ces aides la pension de veuve de guerre, la réversion des pensions militaires d'invalidité et l'aide personnalisée à l'autonomie (APA).

MESURE 5

Reconnaissance du rôle des associations

La FNAM :

demande que les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, dont le rôle social et humanitaire, l'action dans le domaine du civisme et pour la préservation de la mémoire historique, ainsi que pour l'éducation des jeunes générations sont indéniables, soient considérées comme des associations d'intérêt général et bénéficient, de ce fait pleinement des dispositions de l'article 200 du code général des impôts.

MESURE 6

Valorisation du volontariat

Le soldat d'aujourd'hui sert de par sa seule volonté, depuis la suspension de la conscription en 1997, dès la signature de son engagement, en tout temps et en tous lieux.

La FNAM :

- regrette que la réflexion prescrite en 2016 par le ministre de la Défense d'alors sur la

possibilité d'attribuer la croix du combattant volontaire aux combattants actuels n'ait pas eu lieu.

- demande, que la croix du combattant volontaire puisse être attribuée aux combattants des OPEX avec les critères habituels d'action de feu, de combat et de présence en unités combattantes, appliqués aux autres générations du feu.

MESURE 7

Droit à réparation

La FNAM constatant que le ministère a mis en œuvre, depuis 2012, d'importantes mesures destinées à améliorer la prise en compte des blessés et des familles endeuillées des militaires.

La FNAM :

- demande qu'un effort égal à celui effectué depuis 5 ans soit produit au profit des ressortissants de l'ONAC-VG les plus anciens, titulaires d'une PMI-VG au titre des articles L 212-1 (L.115 ancien) et L 213-1 (L.128 ancien) ;
- demande qu'une mesure générale soit prise pour aligner les pensions d'invalidité attribuées, avant la parution du décret n°2010-473 du 10 mai 2010, aux sous-officiers des armées de terre, de l'air, de la gendarmerie et des services communs sur celles des officiers marinières.

MESURE 8

Soutien des conjoints survivants des Grands Invalides de Guerre (GIG)

Afin d'assurer aux conjoints survivants des grands invalides et mutilés des ressources décentes,

la FNAM :

- demande une augmentation uniforme annuelle de 100 points d'indice de PMI (120 € par mois) de la majoration spéciale servie aux 840 conjoints survivants de ces grands invalides et mutilés ;
- demande, afin de tenir compte de la durée des soins apportés par ces veuves à leur conjoint, et compte tenu de leur grand âge, l'attribution progressive, par palier de 5 ans, à partir de 15 ans de mariage (ou de PACS) et de soins apportés de manière constante de 50 points d'indice de PMI (60,00 €/mois) supplémentaires par palier ;
- demande que soit porté à 100 points de PMI, en 3 revalorisations successives (35 points en

2018, 50 en 2019 et 2020) le montant de la majoration uniforme actuellement fixée à 15 points soit 18,00 €/mois.

MESURE 9

Carte du combattant AFN

La guerre d'Algérie s'est terminée le 2 juillet 1962. Toutefois, plus de 80 000 militaires ont stationné sur ce territoire dans des conditions assimilables aux OPEX qui ont suivi cette date.

La FNAM :

demande d'inscrire pour la période du 3 juillet 1962 au 1^{er} juillet 1964 ? la République algérienne démocratique et populaire, dans l'arrêté du 12 janvier 1994 qui mentionne les théâtres d'opérations ouvrant droit à la carte du combattant.

MESURE 10

Orphelins de guerre

Pupilles de la Nation

Il y a tout juste 100 ans l'office national des pupilles de la nation était instauré par la loi du 27 juillet 1917.

Afin de traiter sur un pied d'égalité tous les orphelins de guerre des Morts pour la France et les pupilles de la Nation, civils et militaires de la Seconde guerre mondiale,

la FNAM :

demande instamment que cesse toute discrimination, et qu'en raison de l'âge élevé des intéressés (plus de 75 ans en moyenne), une allocation de reconnaissance équitable, revêtant un caractère personnel, leur soit immédiatement accordée.

Mesure 11

Ressortissants ONAC-VG

Devenus veuves ou veufs, les conjoints qui survivront aux pensionnés pour invalidité « hors guerre » deviendront de droit des ressortissants de l'Office alors que leur époux ne l'était pas.

La FNAM :

- demande une nouvelle fois que les pensionnés pour invalidité « hors guerre », non titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation, soient comme les victimes civiles du terrorisme, reconnu comme ressortissants de l'ONAC-VG.

Commission de Solidarité

par le général Robert Rideau,
vice-président fédéral et président de la commission



Il n'a échappé à personne que la Commission de la mémoire, de l'action sociale et humanitaire a changé d'appellation pour adopter le titre, plus ramassé, de Commission de la Solidarité.

Pourquoi ?

Parce qu'il a semblé que ce nouveau vocable traduisait mieux l'un des objectifs de la Fédération.

En effet ce vocable évoque le lien qui unit des personnes qui poursuivent le même objectif.

L'adoption de cette appellation plus générique permet de gommer le terme d'action sociale dont la connotation pouvait donner à penser l'existence d'une sorte d'automatisme entre la demande exprimée et l'aide apportée, une confusion entre les droits de l'ancien combattant et l'entre-aide, généreuse et solidaire, pratiquée par des adhérents d'une même fédération.

Quelques chiffres pour illustrer l'action de cette commission, forte de sept administrateurs et d'une secrétaire, à laquelle sont associés les quatre membres dits de droit.

En 2016, cette commission s'est réunie à six reprises pour examiner quelque 214 dossiers et

décider du montant des contributions (Titres 1 et 2) et des aides individuelles (Titre 3) à accorder.

Le montant global de celles-ci est de l'ordre de 420 000 €.

Comme les années précédentes, la clé de répartition entre les trois titres : Préservation de la mémoire combattante, subventions dans des domaines divers, subventions à des adhérents en difficultés est à peu près équilibré, c'est-à-dire sensiblement un tiers de la dotation pour chacun des titres (titre 1 : 150 000€, titre 2 : 121 000€, titre 3 : 149 000€)

Au-delà de ces chiffres et pour les seuls titres 1 et 2 que faut-il retenir ?

Des demandes, le plus souvent en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds. Des montages financiers sérieux (sinon ils sont irrémédiablement rejetés) et surtout des vecteurs de communication valorisant pour l'image de la Fédération au sein du monde combattant.

S'agissant du Titre 1, Centenaire de la Première Guerre mondiale oblige, la commission a été très sollicitée pour participer à des actions d'importance conduites notamment dans le secteur de Verdun :

- Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre ;
- Connaissance de la Meuse ;
- Action de soutien du Champ de Bataille

mais aussi ailleurs :

- Front d'Orient ;
- Exposition à Lyon sur la radiologie durant la Grande Guerre ;
- Participation à la remise en ordre de marche du char Schneider ;
- Tapisserie du Centenaire ;

auxquelles il convient d'ajouter quelques actions plus traditionnelles, telles :

- La contribution au budget de la Flamme sous l'Arc de Triomphe ;
- Une participation à la réalisation d'un film retraçant la vie du commandant de Saint-Marc ;
- Une aide au renouvellement ou à la restauration de certains drapeaux de nos groupements ;
- Une aide financière substantielle à l'organisation de la belle manifestation des 1 000 drapeaux du 5 décembre dernier sur les Champs-Élysées et à l'Arc.

Les actions relevant du titre 2 sont relativement peu importantes en nombre (24 tout au plus) mais plus lourdes au plan financier.

À titre d'exemple sur deux exercices (2016 et 2017) l'HIA Begin a été dotée de quelque 66 000€ pour acquérir un équipement spécifique dans la lutte contre le cancer.

C'est au titre 2 que sont aussi imputés les soutiens financiers importants au CSINI, à Terre Fraternité, à l'ADO, à l'organisation des journées RMBS et à celle de la Collecte du sang, le 14 juillet, pour nos soldats blessés en opération.

Le titre 3 implique directement les présidents de groupements car il concerne leurs adhérents en difficulté.

Le pilote en la matière est le président de groupement qui doit faire appel à plusieurs sources de financement pour réunir tout ou partie de la somme souhaitée et non, comme trop souvent constaté à la seule commission Solidarité.

La trésorerie du groupement est la première des sources de financement. Elle est dotée chaque année par Maginot d'une allocation calculée au prorata des effectifs. Sa vocation première est d'aider le groupement à conduire à son niveau des actions mémorielles et de solidarité...

Cette dotation était de 695 000€ en 2016. Ce n'est pas rien...



Autre source de financement, l'ONAC qui est généreuse, mais encore faut-il qu'elle soit sollicitée. Dernière source d'aides : les services sociaux locaux.

Une observation pour terminer.

Si analyser les demandes qui relèvent des titres 1 et 2 est une chose relativement aisée, tel n'est pas toujours le cas de celles concernant le titre 3.

En effet quelques demandes (rares il est vrai) laissent apparaître, ici ou là, des insincérités, des approximations, des contradictions voire une certaine forme de clientélisme, toutes choses, fort éloignées de l'esprit de solidarité qui anime la Fédération.

Les demandes qui relèvent du titre 3 doivent être l'expression d'une solidarité et non l'application d'un quelconque droit de tirage.

La commission sait toujours se montrer généreuse, solidaire et très réactive dans le traitement des situations difficiles dès lors que la demande est correctement et sérieusement argumentée.

